

Mis en ligne le 21 mars 2024

ARRETE MUNICIPAL N°13218 DU 19 MARS 2024

Le Maire de Larmor-Plage,

OBJET :
Collecte de journaux.

Place Notre-Dame

Samedi 23 mars 2024

- Vu les articles L. 2211-1 et suivants, du Code Général des Collectivités Territoriales,

- Vu le Code de la Route,

- Vu la demande écrite du 10 mars 2022, présentée par M.LE GARREC, CCFD TERRE SOLIDAIRE, 2 rue des grillons- 56260 – LARMOR-PLAGE

- Considérant que TERRE SOLIDAIRE organise une journée de Collecte de journaux et qu'il importe d'y interdire le stationnement.

ARRÊTE

ARTICLE 1 : Le Samedi 23 Mars 2024 de 9h00 à 16h00, le stationnement sera interdit sur 2 emplacements Place Notre Dame, les deux premières places du parking situées devant le « CMB ».

ARTICLE 2 : Les panneaux de signalisation seront mis en place 48h00 avant la date d'intervention par la Police Municipale.

ARTICLE 3 : La signalisation temporaire, lestée ou fixée, doit résister à des rafales de vent jusqu'à 90 Km/h. L'entreprise veillera à la bonne mise en place de celle-ci ainsi que la sécurisation du site via un périmètre de sécurité.

ARTICLE 4 : Madame La Directrice Général des Services, la Police Municipale, Madame la Commissaire de Police de LORIENT et tous les agents de la force publique, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

LE MAIRE,

Patrice VALTON

